



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général  Mme Magali Barthassat, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Jordane FONTAINE, M. Olivier FARNER, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Didier JACCARD, M. Nicolas HAFNER, M. Martin STAUB
Excusés	
Procès-verbal :	M. Fabrice LOSEGO

**M. le président** ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018**
2. **Présentation du compte de fonctionnement, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017 (documents en séance)**
3. **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un credit budgétaire supplémentaire 2018 de 2'100 F destine à couvrir des dépenses non prévues pour la reparation de l'éclairage de la fontaine**
4. **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un credit budgétaire supplémentaire 2018 de 6'300 F destine à couvrir des dépenses non prévues opur la creation de 3 terrains de pétanque supplémentaires pour la "Société des boules de Soral"**
5. **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 9'500 F destiné à couvrir des dépenses non prévues pour le déplacement des jeux situés actuellement au club de pétanque dans les jardins des nouveaux immeubles de la route de Soral 300 - 302**
6. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destine à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA) soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**
7. **Rapport de la commission des routes, sécurité, mobilité, transports**
8. **Rapport de la commission de la culture, des loisirs et manifestations**
9. **Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture avec la commission des écoles et de la petite enfance**
10. **Propositions et questions individuelles**
11. **Communications de l'exécutif**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018**

p.3, point 4, dernier paragraphe : **M. Grept** aimerait qu'un dernier paragraphe

mentionne le fait que le dossier repartira en commission.

p.5, point 6, dernier paragraphe : **M. Grept** change «M. le président propose de renvoyer cette question en commission. » par « M. le président renvoie cette question en commission. »

Le procès-verbal, avec les corrections apportées, est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

## **2. Présentation du compte de fonctionnement, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017**

**M. Jaccard** rappelle que la commission des Finances s'est réunie afin d'étudier en détail les comptes 2017 de la commune, et un document simplifié a été distribué aux conseillers.

**M. Jaccard** tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration des comptes 2017.

**M. Jaccard** invite également les conseillers à développer une réflexion sur les engagements de la commune pour les 3-4 prochaines années, tant sur le plan du fonctionnement que des investissements.

**M. Revillet** présente les comptes 2017.

**M. Revillet** explique qu'environ 50% du boni de CHF 859'787.- provient en grande partie de la fiscalité avec des recettes supplémentaires.

**M. Revillet** commente les dépassements suivants :

*02/300 : maire, adjoints (CHF 2'999.80)*

Crédit pour dépenses non prévues, voté par le CM en fin d'année dernière, concernant les indemnités de l'exécutif.

*05/303 : administration générale (CHF 2'387.85)*

Réactualisation du taux des allocations familiales. Ce défaut ne sera rectifié qu'en 2019.

*08/314 : immeubles du patrimoine administratif (CHF 5'284.40)*

Le dépassement non ventilé est en fait de CHF 10'592.40, qui correspondent aux travaux de réfection du secrétariat (plancher pas à niveau non prévu dans devis).

*14/314 : incendie et secours (CHF 1'270.40)*

Pose non prévue d'une hydrante dans le cadre du rechemisage de la route des Lolliets.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018**

*14/318 : incendie et secours (CHF 1'319.45)*

Correspond aux exercices des pompiers. **M. Revillet** propose de prévoir plus pour le prochain budget.

*33/313 : parcs et promenades (CHF 2'613.-)*

Abattage d'un noyer, achat de terreau, fleurs, engrais pour les emplacements de la commune, notamment.

*54/318 : institutions pour la jeunesse (CHF 2'052.-)*

Contribution de la commune à la réalisation d'un audit sur le jardin d'enfants conduit par la commune de Laconnex.

*58/367 : aide sociale (CHF 1'500)*

Demande de subvention extraordinaire aux communes de la Champagne émanant de l'association pour le Burkina Faso.

*62/314 : routes communales (3'952.65)*

Achat de potelets, abattage d'un frêne, remblais et taille de plusieurs arbres sur la route du Creux-de-Boisset.

*62/315 : routes communales (CHF 5'529.95)*

Le dépassement réel est de CHF 1'950.- et correspond à l'entretien de machines puisque l'entretien de la balayeuse est assumé avec la commune de Laconnex qui nous a versé le montant qui apparait sur une rubrique de recette.

*71/314 : protection des eaux (CHF 3'164.40)*

Concerne des travaux de mise à niveau de couvercles et d'un chemisage d'un collecteur, ces travaux ont été intégralement pris en charge par le FIA.

*74/314 : cimetière (CHF 4'979.20)*

Creuse de tombes.

*90/330 : Impôts (CHF 4'837.55)*

Irrécouvrables.

*90/351 : Impôts (CHF 10'328.44)*

Frais de perception.

*95/312 : Immeubles du patrimoine financier (CHF 1'198.65)*

Consommation d'eau non prévue.

*95/318 : Immeubles du patrimoine financier (CHF 2'550.95)*

Installation non prévue de lave-linges pour CHF 17'000.- dans le cadre de la construction

des 2 immeubles à la route de Soral.

**3. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un credit budgétaire supplémentaire 2018 de 2'100 F destiné à couvrir des dépenses non prévues pour la réparation de l'éclairage de la fontaine**

**M. Revillet** explique que le boîtier électrique a été inondé et qu'il doit être remplacé.

**M. le président** passe au vote de la délibération.

Vu le fonctionnement défectueux de l'éclairage de la fontaine causé par l'humidité; vu la nécessité de réparer l'éclairage de la fontaine,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 2'100 F destiné à la réparation de l'éclairage de la fontaine.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 7100.00.31440.00 « Entretien fontaine ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par la fortune nette.

**4. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un credit budgétaire supplémentaire 2018 de 6'300 F destine à couvrir des dépenses non prévues opur la creation de 3 terrains de pétanque supplémentaires pour la "Société des boules de Soral".**

Vu la demande de la « Société des boules de Soral », Vu l'augmentation du nombre de nouveaux habitants;

vu l'augmentation du nombre de nouveaux adhérents à la « Société des boules de Soral »;

vu la nécessité de pouvoir organiser des tournois au sein des communes de la Champagne;

vu la nécessité de pouvoir répondre à l'augmentation croissante de la demande,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018**

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention, décide :

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 6'300 F destiné à la création de 3 terrains de pétanque pour la « Société des boules de Soral ».
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 3410.10.36360.00 « Subvention club de pétanque ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par la fortune nette.

**5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 9'500 F destiné à couvrir des dépenses non prévues pour le déplacement des jeux situés actuellement au club de pétanque dans les jardins des nouveaux immeubles de la route de Soral 300 - 302**

**M. G. Fontaine** explique que les travaux seraient pris en compte par la même entreprise qui se charge des terrains de pétanque.

**M. le président** passe au vote de la délibération.

Vu la nécessité de réaménager le club de pétanque par la création de 3 terrains de jeux supplémentaires;

vu la nécessité de déplacer la place de jeux actuellement située sur les futurs terrains de pétanque;

vu la possibilité de pouvoir récupérer l'ensemble de ces jeux et de créer un aménagement dans le jardin des immeubles de la route de Soral 300 – 302;

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention, décide :

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 9'500 F destiné au déplacement des jeux situés actuellement au club de pétanque dans les jardins des nouveaux immeubles de la route de Soral 300 – 302.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par la fortune nette.

**6. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destiné à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA) soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**

La décision de l'ACG est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**7. Rapport de la commission des routes, sécurité, mobilité, transports**

**M. le président** passe la parole à **M. Grept**.

**M. Grept** rappelle que la commission s'est réunie le 16 avril dernier, ensemble avec la commission des loisirs et les membres de l'exécutif.

**M. Grept** informe que la commission est favorable à la réalisation de l'étude proposée par le cabinet Malnati. Il est en effet apparu clairement aux membres de la commission que la commune avait besoin d'un interlocuteur capable de négocier avec les services de l'Etat.

D'autre part, la commission a souligné l'importance de l'aspect sécuritaire du projet, et la nécessité de réaliser les objectifs en termes de sécurité sans attendre la réalisation hypothétique d'une route de contournement.

Enfin, les membres de la commission ont particulièrement apprécié l'ambition générale de l'étude, qui ne se borne pas seulement à des questions de circulation, mais développe une réflexion sur la mise en valeur de l'espace public de la commune dans son ensemble.

Les 4 phases ou étapes du projet ont un coût total de CHF 90'000.- (TVA non comprise).

**M. Jaccard** propose que 1 ou 2 séances d'information publique soient organisées à l'automne afin d'informer la population sur les démarches entreprises.

**M. Farner** estime que le budget qui sera voté devra être cohérent et prendre en compte les 4 phases du projet, pour ne pas avoir à dépenser inutilement sur une partie avortée de ce dernier.

**8. Rapport de la commission de la culture, des loisirs et manifestations**

**M. Hafner** informe :

Soirée des nouveaux habitants

La soirée des nouveaux habitants débutera par le mot du maire, les présentations des adjoints, des conseillers et des responsables d'association, lesquelles ne devront pas dépasser trois minutes.

Soirée d'été 24 août

Un orchestre déjà engagé par la commune se produira à la soirée d'été du 24 août qui est organisée par l'Association pour le Burkina Faso. Les conseillers sont invités à venir assister au spectacle.

Soral FMR

L'association met à disposition le local situé sous la laiterie moyennant une modique somme, pour toute activité communale ou non.

**9. Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture avec la commission des écoles et de la petite enfance**

**Mme Dougoud** informe que les 2 commissions se sont réunies conjointement la semaine dernière. Les 4 projets de place de jeux leur ont été présentés à cette occasion. Les commissions en ont retenu 1, celui de l'entreprise Top Jeux, dont le projet a les avantages de ne toucher à aucun des trois arbres, et, par ailleurs, de prendre en compte la demande d'autorisation.

Cela dit, un des trois arbres a dû être coupé et la souche enlevée afin d'élargir l'espace de jeu.

Suite à ce changement, l'entreprise Top Jeux a transmis un projet légèrement modifié, avec une disposition des jeux différente.

Le projet retenu comprend les éléments suivants :

- Une structure de jeux en matériau imputrescible (garantie 20 ans).
- Une double balançoire (nid d'oiseau et siège)
- Un tourniquet
- Un rocher d'escalade
- Une structure de « work out »
- Un cheval de bois
- Une bascule

La commission recommande vivement le choix d'un sol perméable en copeaux de caoutchouc collé (garanti 5 ans).

Le montant temporaire de toutes ces réalisations s'élève à **CHF 129'285.- TTC**. Cette somme pourra fluctuer en fonction du choix du sol essentiellement.

Concernant le drainage de l'espace de jeux (devis séparé), l'entreprise Top Jeux s'est associée à l'entreprise Soranature, laquelle a proposé un système de drainage sous forme d'une tranchée conduisant au collecteur de la route des Lolliets.

**M. Grept** demande s'il faudra changer le sol tous les cinq ans, qui est la durée de la garantie. **Mme Dougoud** répond que l'on manque de recul pour en juger, ce type de sol

étant relativement nouveau, les plus âgés ayant 6-7 ans. Elle évoque les exemples assez récents du préau de l'école d'Onex-Parc et du préau de l'école du Vélodrome à Plan-les-Ouates.

L'offre comprend aussi une table (comme à la pétanque) ainsi que 2 bancs.

D'autre part, **Mme Dougoud** explique que la loi impose 4 vérifications des jeux par an, dont une est faite par l'entreprise (démontage des jeux, coût CHF 550.-). Les trois autres vérifications (plus superficielles, coût CHF 300.- chacune) peuvent être faites par les employés communaux. Le contrat de maintenance qui sera soumis à la commune offrira donc le choix entre une seule vérification et 4 vérifications.

**M. le président** rappelle que la question posée ce soir aux conseillers est de savoir si l'on refait la place dans son ensemble ou pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, choisit de refaire la place de jeux dans son ensemble.

#### **10. Propositions et questions individuelles**

**M. Genoud** informe que le maire de St-Julien-en-Genevois l'a informé que des travaux sur la route de contournement de St-Julien risquent d'occasionner un report de trafic vers Soral (Rougemont).

**M. Genoud** demande ce qu'il en est de l'arbre (le noyer situé vers la douane) signalé comme dangereux. **M. G Fontaine** répond que la commune a écrit au propriétaire de la parcelle pour qu'il fasse le nécessaire.

**M. Genoud** demande ce qu'il en est de la voiture à l'abandon sur le terrain du maire de Laconnex, et qui pose des problèmes de pollution. **M. G. Fontaine** croyait que cette question avait été discutée directement avec le maire de Laconnex. Cela dit, l'exécutif peut se renseigner auprès du propriétaire, mais rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé.

#### **11. Communications de l'exécutif**

**Mme Jaggi** informe :

- qu'elle a assisté à une séance le 23 avril avec des communes suisses et françaises à propos de l'itinéraire ViaRhôna, une piste cyclable de 815 kilomètres reliant le lac à la mer. Le projet recherche des itinéraires avec un faible dénivelé, et envisage d'installer une piste cyclable sur la route allant du pont de Viry jusqu'à la douane de Soral.
- qu'une assemblée générale du réseau agro-environnemental de la Champagne

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018**

s'est tenue le 28 mars. Les agriculteurs y promeuvent la biodiversité. Un spécialiste des oiseaux a notamment expliqué que la diversité des oiseaux était plus grande à l'intérieur du réseau de la Champagne, depuis la mise en œuvre du projet.

- que le Couffin (mamans de jour) prend toujours plus d'ampleur. **Mme Jaggi** rappelle que le Couffin remplace les crèches à Soral.

**M. G. Fontaine** informe :

- que la compagnie des pompiers de Soral et son nouveau commandant ont trouvé un véhicule d'occasion (CHF 24'500.-) afin de remplacer le véhicule actuel, en très mauvais état et qui coûte cher à la commune.

**M. le président** demande aux conseillers s'ils sont favorables à ce que cette proposition d'achat leur soit soumise au prochain Conseil municipal. La réponse est oui.

**M. le président** informe :

- que la commune a reçu de la part de l'Etat la somme de CHF 500'000.- afin de restaurer le chemin de l'ancien château. Les travaux doivent se terminer à la mi-août afin que le bus soit fonctionnel fin août. Sur la demande de viticulteurs, une barrière sera installée à une entrée du chemin, côté sud. CHF 440'000.- seraient dédiés uniquement aux travaux concernant la route. Les honoraires de l'ingénieur se monteraient à CHF 55'000.-, et la barrière coûterait CHF 30'000.- (estimation) avec une réserve de CHF 25'000.-, pour un total de CHF 550'000.-.

**M. le président** ajoute que le Conseil municipal doit tout de même approuver cette dépense, même si l'argent n'appartient pas à la commune. Une délibération sera présentée au prochain Conseil.

**M. Grept** critique avec véhémence cette dépense importante d'argent public qui ne servira qu'à faire passer sur un chemin vicinal une centaine de véhicules par heure, alors que le village est traversé par 10'000 véhicules par jour. Il rajoute que la commune a dû se battre pour obtenir un crédit d'étude de CHF 300'000.-, alors que l'Etat sort CHF 500'000.- de sa poche sans aucune condition. De plus, la commune devrait probablement dépenser environ CHF 50'000.- de sa poche pour compléter ce projet qui mettra en circulation une simple navette de 25 personnes, sans doute trop petite pour contenir la demande en passagers. **Mme Jaggi** répond que la capacité du bus, s'il a du succès sera revue à la hausse à 80 personnes.

**M. Grept** ajoute qu'aucune loi n'oblige les gens à utiliser le covoiturage, sur lequel

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018**

repose une partie du projet. Selon lui, en dehors de la navette, tout le projet ne repose que sur du vent.

**M. le président** précise que les CHF 50'000.- à charge de la commune représentent plus ou moins le coût de la seule barrière, qui aurait de toute façon dû être installée.

**M. Staub** s'étonne que la seule route coûte CHF 440'000.-, et demande si elle sera pavée de marbre.

**M. G. Fontaine** répond que de coûteux carottages sont notamment prévus, afin de tester la pollution du goudron.

**M. le président** estime qu'il y a trop d'argent et de personnes impliqués dans ce projet pour qu'on puisse se permettre de le faire capoter. Il propose de rédiger une délibération avec une dépense de CHF 500'000.-, laquelle impliquera ou non la barrière.

**M. Jaccard** acquiesce à cette proposition et confirme qu'il votera non au cas où le coût de la barrière ne serait pas inclus dans la somme allouée par l'Etat. D'autres voix supportent cette position.

**M. G. Fontaine** informe :

- que l'Assemblée Générale de l'association Burkina se tiendra le 23 mai à 20h00 à la mairie de Laconnex. Les conseillers qui voudraient poser des questions au sujet du centre d'enseignement de Pô, au Burkina Faso, sont cordialement invités.

La séance est levée à 21H10.